



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
DIRECTION DES INVENTAIRES ET AMÉNAGEMENT FORESTIERS (DIAF)



GUIDE OPÉRATIONNEL

Série : Etude Socio-économique – **N°1**

Canevas et guide de réalisation de l'Etude
Socio-économique



Table des matières

INTRODUCTION	2
1. OBJECTIFS.....	3
2. ACTIVITES A REALISER ET COLLECTE DE DONNEES	5
3. ORGANISATION DE L'ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE	7
3.1. MÉTHODOLOGIE ET OUTILS	7
3.2. ETAPES ET CONTENUS	7
3.2.1. <i>Phase de collecte de l'information</i>	7
3.2.2. <i>Restitution des données traitées</i>	9
3.2.3. <i>Le Rapport de l'Etude Socio-économique (RESE)</i>	10
4. PROTOCOLE DE VÉRIFICATION ET D'APPROBATION	12
4.1. PROCÉDURE D'ANALYSE ET D'APPROBATION	12
4.2. LISTE DES ÉLÉMENTS À DÉPOSER À LA DIAF	13
4.3. ARCHIVAGE	13
ANNEXES	14
ANNEXE 1. CANEVAS DU RAPPORT DE L'ÉTUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE	15
ANNEXE 2. RAPPORT D'ÉVALUATION DU RAPPORT D'ÉTUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	18
ANNEXE 3. MODÈLE D'ATTESTATION DE CONFORMITÉ DU RAPPORT DE L'ÉTUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE	22

Liste des tableaux

Tableau 1 : Activités et données à collecter à chaque étape	8
Tableau 2 : Mesures spécifiques aux populations riveraines et aux ayants droit de l'entreprise	10



INTRODUCTION

Les informations socio-économiques sont essentielles à la préparation du Plan d'Aménagement d'une concession forestière. L'objectif principal de l'étude socio-économique est de faire un état des lieux des pratiques sociales, des valeurs culturelles et des activités économiques dominantes dans les villages situés à l'intérieur et aux alentours d'une concession forestière. Ce diagnostic socio-économique permet de dégager les atouts et les contraintes en rapport avec la problématique de la gestion durable des ressources naturelles et du développement local, qui constituent des préalables nécessaires à une orientation judicieuse des actions devant influencer positivement sur la gestion durable des ressources de la forêt et sur l'environnement socio-économique.

Concrètement, l'étude socio-économique doit permettre l'élaboration, l'organisation et la mise en œuvre des règles de bon voisinage entre plusieurs acteurs aux intérêts et aspirations différents sur un même espace forestier. Les conditions et la nature de cette cohabitation sont déterminantes pour la durabilité écologique, économique et sociale de l'exploitation en particulier, ainsi que pour la protection de l'environnement en général.

Dans cette optique, l'étude socio-économique revêt des enjeux capitaux en vue de la réalisation des objectifs du volet social du Plan d'Aménagement Forestier.



1. OBJECTIFS

Un Rapport de l'Etude Socio-économique est à élaborer pour chaque concession forestière. Dans le cas d'un regroupement de concessions forestières au sein d'une Superficie Sous Aménagement (SSA), ledit rapport pourra être produit pour l'ensemble de la SSA ou individuellement pour chaque concession la composant.

L'étude socio-économique a pour objet d'identifier et analyser tous les paramètres permettant d'atteindre les objectifs du volet socio-économique de l'aménagement durable des forêts tels que définis par l'ATIBT :

- **Objectif 1** : Assurer la coexistence durable de différents usages des ressources naturelles et des espaces de la concession forestière ;
- **Objectif 2** : Contribuer au renforcement du processus de développement local à travers les accords de clauses sociales du cahier des charges du Contrat de Concession Forestière et de la fiscalité ;
- **Objectif 3** : Assurer les conditions sociales adéquates aux bénéficiaires des ayants droit de l'entreprise. Dans l'étude socio-économique, la situation des travailleurs et de leur famille est étudiée en prenant en compte leurs besoins sociaux (infrastructures liées à l'accès à l'eau, l'éducation, la santé, le culturel, la disponibilité en nourriture et produits de base, etc.) et leur relation avec la forêt (activités d'agriculture, de chasse, de cueillette, ... menées dans la concession forestière). Les aspects de sécurité et de sûreté au travail liés à leur emploi seront également abordés dans cette étude.

Les villages et campements à considérer sont, d'une part, ceux inclus dans les limites de la concession (y compris ceux ne possédant pas de droits d'usage sur les forêts de la concession) et, d'autre part, ceux dont le terroir de subsistance au sens large (agriculture, chasse, pêche, récolte de produits forestiers, lieux de cultes coutumiers, sites sacrés, anciens villages et anciennes plantations, etc.) est situé pour tout ou partie à l'intérieur des limites de la concession.

Les obligations réglementaires de production, de remise et d'approbation du rapport d'étude socio-économique sont précisées dans la réglementation en vigueur fixant les procédures d'élaboration, de vérification, d'approbation, de mise en œuvre et de suivi du Plan d'Aménagement d'une Concession Forestière de production de bois d'œuvre (Arrêté n°034/CAB/MIN/EDD/03/03/BLN/2015 du 03/07/2015) :

- Article 8 : le rapport d'étude socio-économique doit être établi dans les trois ans à dater de la signature du contrat de concession forestière. Il fait partie des documents à produire dans le cadre de l'élaboration du plan d'aménagement, au même titre que le plan de sondage et le rapport d'inventaire d'aménagement.
- Article 38 : le concessionnaire dépose le rapport d'étude socio-économique en 3 exemplaires, contre récépissé, auprès du service compétent, avec copie de la lettre de dépôt au secrétaire général. Le rapport doit être établi conformément au guide opérationnel y afférent.
- Article 39 : à compter de la date de réception du rapport, le service compétent dispose d'un délai de 30 jours ouvrables pour se prononcer sur sa conformité par rapport



aux dispositions de l'arrêté n°034/CAB/MIN/EDD/03/03/BLN/2015 et au Guide Opérationnel y afférent.

En cas de demande de compléments d'informations, le service compétent s'adresse directement au concessionnaire, en réservant une copie, pour information, au secrétaire général. Dans ce cas le délai de 30 jours ouvrables est reconduit.

- Article 40 : En cas de conformité, le service compétent en informe le secrétaire général qui notifie le concessionnaire par la délivrance d'une attestation de conformité.

En cas de rejet, le service informe le secrétaire général qui notifie le concessionnaire, lequel dispose d'un délai de 2 mois pour présenter, contre récépissé, en 3 exemplaires, une version amendée du rapport d'études socio-économiques. Ce service applique la même procédure de vérification que pour le premier dépôt.

- Article 41 : Si, à l'expiration des délais prévus aux articles 39 et 40, le service compétent ne réagit pas, le concessionnaire lui adresse une lettre de rappel.

Si, dans les 10 jours ouvrables à compter de la date de rappel, le service compétent ne réagit pas, le document concerné est réputé conforme.

Dans ce cas, sur demande du concessionnaire, le secrétaire général est tenu de lui délivrer sans délai un certificat de conformité.



2. ACTIVITES A REALISER ET COLLECTE DE DONNEES

Les différentes activités d'investigation à mettre en œuvre et les données à collecter dans le cadre de l'étude socio-économique, sont :

- Identifier et présenter l'ensemble des parties prenantes par un recensement (ayants droit de l'entreprise, populations locales riveraines, services administratifs, ONG, organismes de recherche...);
- Identifier les villages et les campements riverains de la concession forestière (dénomination, localisation – avec point GPS), l'historique de leur création (si disponible) et les liens avec les autres villages ;
- Caractériser la composition de la population et les tendances démographiques (population actuelle et déplacements des populations dans la concession ou hors de la concession) ainsi que les formes d'habitat et d'habitations (types d'installation humaine, types de matériaux de construction, taille des habitations, niveau d'hygiène et de salubrité) ;
- Identifier les populations spécifiques de la zone dont la présence de peuples autochtones, et décrire leurs modes de vie, leurs relations avec les autres populations, ... ;
- Identifier la présence de groupes de solidarité et préciser leur nature, domaines d'activités et fonctionnalités ;
- Identifier, pour chaque village, les chefs coutumiers, chefs de terre, ayants droit et leur lien avec l'organisation administrative et sociale (Province, Territoire, Secteur, Groupements et/ou Chefferies) ; Identifier les processus habituels/traditionnels de décision et l'organisation au sein des villages ; Identifier les modalités d'accès à la terre et aux ressources naturelles pour les autochtones et les allochtones ;
- Identifier les conflits anciens ou actuels dont les conflits de terre (limites entre différents territoires : limites de Groupements, limites de forêts, ...) et les conflits de pouvoir (liés à l'exercice du droit coutumier). Pour chacun, identifier la nature et l'origine des conflits existants et potentiels au sein et/ou entre les villages, les Groupements, ... ; Présenter les modes de résolution des conflits ;
- Dresser un état des lieux des infrastructures dans les domaines suivants : santé, éducation, accès à l'eau potable, culturel, cultuel, (état et fonctionnalité) ;
- Identifier les activités économiques présentes sur la zone d'étude (nature, nombre d'acteurs, ...);
- Recueillir les informations sur les pratiques actuelles en agriculture permettant d'évaluer les besoins en terres agricoles : principales cultures et leurs importances, taille (surface annuellement défrichée) et nombre de champs, pratiques culturales (durée des jachères, gestion des cultures, ...), mode de transformation et de commercialisation (y compris la part entre autoconsommation et commercialisation) ;¹

¹ L'évaluation des surfaces actuellement défrichées sera faite dans le cadre des travaux de cartographie de l'occupation du sol. L'évaluation des besoins futurs en terres agricoles sera faite dans le cadre des activités d'affectation des terres sur la concession (séries d'aménagement et zone de développement rural)



- Recueillir les informations sur les activités d'élevage : cheptel (nature et quantité), pratiques de parcours, consommation et commercialisation des produits, ... ;
- Identifier l'usage des ressources naturelles par les communautés riveraines y compris les peuples autochtones, si présents, ainsi que par les ayants droit de l'entreprise : pratiques de la chasse (animaux chassés, volume des prises, localisation des territoires de chasse, ...), de la pêche (espèces, volume des prises, localisation des territoires de pêche, ...) ; Préciser la part entre autoconsommation et commercialisation ;
- Caractériser et analyser les différents usages des produits forestiers ligneux et non ligneux pour savoir si les activités humaines sont écologiquement soutenables ;
- Recenser les lieux faisant l'objet d'un accès ou d'un usage exclusif et même concurrentiel avec l'exploitation forestière (forêts sacrées, sites sacrés, arbre totémique ou à usage multiple, ...) en vue de l'identification des conflits potentiels ;
- Identifier les impacts réels et potentiels de l'activité forestière industrielle sur le bien-être des populations riveraines et la satisfaction de leurs besoins en espace et en ressources naturelles ;
- Identifier le potentiel de la main d'œuvre locale, en particulier celle qualifiée ;
- Identifier les priorités de développement des communautés riveraines ;
- Recueillir les situations des ayants droit de l'entreprise en matière de conditions de vie et de travail.



3. ORGANISATION DE L'ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE

3.1. Méthodologie et outils

La méthodologie doit impliquer la participation effective de l'ensemble des parties concernées. A cet effet, le Diagnostic Participatif (DP) sera utilisé. Il s'agit d'une approche méthodologique d'analyse de la situation socio-économique, qui consiste à partir du point de vue des populations riveraines, d'élaborer les plans de gestion durable des ressources disponibles et de développement local, avec la participation, quand c'est nécessaire, des intervenants extérieurs (agents forestiers, animateurs ruraux, chercheurs, ONG opérant dans la zone d'étude...). Ces derniers jouent, dans la mise en œuvre de cette approche, le rôle de facilitateurs.

Le recueil des données de base sera fait sur la base d'un questionnaire administré à un groupe, composé du chef de village, de notables, de représentants des groupes sociaux (femmes, jeunes) et de représentants des peuples autochtones (s'ils habitent dans le même village). La présence de personnes ressources issues des services techniques et des ONG est souhaitable, cependant celles-ci n'interviennent qu'en complément des propos des communautés.

Le recueil des données complémentaires (dites approfondies) sera fait sur la base de guides d'entretien semi-structuré impliquant les personnes concernées. Il est probable que sur une même thématique, plusieurs entretiens soient nécessaires pour permettre à chaque « groupe » de s'exprimer librement.

Les ayants droit de l'entreprise font l'objet d'enquêtes et d'études spécifiques.

3.2. Etapes et contenus

3.2.1. Phase de collecte de l'information

La phase de collecte de l'information est réalisée en deux étapes :

1. Le recueil de données de base dans tous les villages² concernées par l'étude ;
2. L'analyse plus approfondie des dynamiques villageoises et des modes de gestion des ressources naturelles, à travers le recueil de données plus précises et fines caractérisant les évolutions probables des dynamiques actuelles et les relations entre la population et son environnement. Cette étape peut être conduite de différentes façons, dont, à titre d'exemples :
 - i) Sélection d'un échantillon de villages (1 à 3 villages) au sein de groupes de villages similaires (taille, localisation, dynamique de développement...) obtenus à partir du traitement des données de base ;
 - ii) Organisation de réunions de Groupement réunissant l'ensemble des représentants du Groupement (chef de chefferie, notables, élites, membres des CLS et CLG, société civile, ...).
 - iii) Organisation de réunions spécifiques avec des représentants de structures spécialisées (médecins, ingénieurs agronomes, services administratifs, ...).

² Durant cette phase, les réunions de collecte d'informations concernent tous les villages. Au niveau organisationnel, il est possible de regrouper plusieurs représentants de villages en une seule réunion.



Tableau 1 : Activités et données à collecter à chaque étape

	Enquête de base	Approfondissement
Identification et présentation de l'ensemble des parties prenantes	recensement exhaustif des acteurs et description générale de leurs rôles, fonctions et activités	interview spécifique de certains acteurs pouvant avoir un rôle actif dans la mise en œuvre du Plan d'Aménagement Forestier
Identification et localisation des villages et des campements riverains de la concession forestière	recensement et localisation des villages, historique, données démographiques, description de l'habitat	
Identification des populations spécifiques (Peuples Autochtones)	recensement et caractérisation de leur mode de vie	analyse des éventuels conflits ou tensions avec les autres communautés
Identification et description des groupes de solidarité	identification et caractéristiques générales	analyse de leurs liens possibles dans la mise en œuvre du Plan d'Aménagement Forestier
Identification de l'organisation traditionnelle des communautés (intrinsèque et entre villages), des systèmes de décision et des modalités d'accès à la terre et aux ressources naturelles	identification des liens traditionnels et recensement des représentants des communautés	analyse des activités et responsabilités en matière d'affectation des terres et de gestion de conflit
Identification des conflits et de leurs modes de résolution	recensement des conflits et de leurs origines	analyse des origines des conflits et de leur mode de résolution
État des infrastructures et services d'accès à la santé, l'éducation, l'accès à l'eau potable, ...	recensement des réalisations et de leurs états	
Description des activités économiques présentes dans le village et des niveaux de revenus des populations	recensement des activités économiques	estimation des revenus par tranche/type de population
Description de l'activité agricole y compris la commercialisation des produits	principales cultures et leurs usages, taille et nombre de champs et éloignement	collecte des données spécifiques (pratiques culturelles) servant au dimensionnement de la zone de développement rural
Description des activités d'élevage	élevages pratiqués et cheptels	
Identification des usages des ressources naturelles par les communautés riveraines (pratiques de la chasse et de la pêche)	caractéristiques générales des activités (chasse, pêche)	
Identification des usages des produits forestiers ligneux et non ligneux	description de l'utilisation des PFL et PFNL	analyse de l'importance des prélèvements en rapport avec la ressource
Recensement des lieux faisant l'objet d'un accès ou d'un usage exclusif (forêts sacrées, sites sacrés, ...)	recueil de l'information en vue de son utilisation lors des inventaires d'exploitation	recueil de l'information en vue de son utilisation lors des inventaires d'exploitation
Identification du potentiel de la main d'œuvre locale	recensement du profil de la main d'œuvre disponible	
Recensement des priorités de développement des communautés riveraines	recueil des priorités de développement	recueil des priorités de développement



Concernant l'étude socio-économique des ayants droits de l'entreprise, le recueil des données peut se faire en une seule intervention. Il porte notamment sur :

- Les données démographiques (recensement exhaustif) et la localisation des implantations ;
- Les conditions de travail des employés (sécurité et sûreté, politique de recrutement, formation professionnelle, ...) ;
- Les conditions de vie de ces populations (habitat, hygiène, salubrité, ...) ;
- L'existence d'éventuels problèmes sanitaires (alcoolisme, VIH SIDA, etc.) ;
- Les services sociocommunautaires existants ;
- Les pratiques en matière d'agriculture, de chasse, de pêche et de cueillette et d'utilisation de ces productions ;
- Le recensement de conflits au sein des ayants droit de l'entreprise ou avec d'autres communautés.

3.2.2. Restitution des données traitées

La **restitution des données traitées** est réalisée au cours de la présentation du Plan d'Aménagement Forestier aux communautés en réunions publiques. Cette restitution présente notamment :

1. La délimitation et la situation géographique de la concession forestière
2. Les Textes réglementaires pertinents en ce qui concerne les populations locales
3. La présentation des études et travaux préparatoires au Plan d'Aménagement Forestier
 - a. L'inventaire d'aménagement
 - b. L'Etude Socio-économique
4. Les décisions d'aménagement proposées
 - a. Le découpage en Séries d'aménagement
 - b. La durée d'application du Plan d'Aménagement
5. Les décisions d'aménagement pour la série de production de bois d'œuvre
 - a. La rotation
 - b. La possibilité annuelle
 - c. Le découpage en BAQ (Bloc d'Aménagement Quinquennal)
 - d. Les droits d'usage et règles de gestion pour éviter la chasse illégale et l'implantation de villages
6. Les décisions d'aménagement pour les autres séries
 - a. La série de protection
 - b. La série de conservation
 - c. Que signifie la zone affectée au développement rural (ZDR) ?



7. Les mesures de gestion de la faune
 - a. Le respect de la législation
 - b. Le zonage de chasse
8. Les mesures du volet socio-économique
 - a. La concertation avec les parties prenantes
 - b. Les mesures spécifiques
 - c. La contribution au développement local

3.2.3. Le Rapport de l'Etude Socio-économique (RESE)

Le **Rapport de l'Etude Socio-économique** est issu du traitement de l'ensemble des données collectées lors des travaux d'investigation sur le terrain (cf. § 3.2.1).

Il comprend les données, leurs traitements et analyses concernant, d'une part, les communautés riveraines et, d'autre part, les ayants droit de l'entreprise.

Il présente en conclusion les mesures spécifiques à l'intention des communautés riveraines et des ayants droit de l'entreprise devant être reprises dans le volet social du Plan d'Aménagement Forestier de la concession forestière.

Tableau 2 : Mesures spécifiques aux populations riveraines et aux ayants droit de l'entreprise

Les mesures spécifiques aux ayants droit de l'entreprise	Les mesures spécifiques aux populations riveraines
<p>➤ Mesures en vue d'améliorer les conditions de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesures liées à la santé ; • Mesures liées à l'éducation ; • Mesures liées à l'approvisionnement en eau potable ; • Mesures liées à l'approvisionnement en produits alimentaires et produits de première nécessité ; • Mesures liées à la qualité de l'habitat, à l'hygiène et à la prévention sanitaire ; • Mesures liées au développement socioculturel et à l'accès à l'information. <p>➤ Mesures en vue d'améliorer les conditions de travail des employés : sécurité et sureté</p>	<p>➤ Mesures permettant de contribuer au renforcement du processus de développement local au bénéfice des populations riveraines, basées sur l'identification des besoins prioritaires de la population, des objectifs et des contraintes liées au droit d'usage des ressources naturelles de la concession (en lien avec les accords de clauses sociales) ;</p> <p>➤ Mesures permettant d'assurer une coexistence et une durabilité des différents usages des ressources et espaces naturels de la concession forestière, et un respect des droits et devoirs des différentes parties prenantes ;</p> <p>➤ Mesures de gestion des ressources naturelles (faune, chasse, pêche, PFNL, exploitation forestière illégale, ...) ;</p> <p>➤ Propositions en vue de la mise en place d'une plate-forme de concertation entre l'entreprise et les populations locales, et la mise en place de mécanismes de règlement des conflits dans le</p>



	<p>contexte des relations devant exister entre les communautés locales et les exploitants forestiers (ressources concurrentielles, dommages causés aux systèmes de production, ...);</p> <p>➤ Propositions en vue de l'établissement de la zone de développement rural et de la délimitation de zones sacrées ou traditionnelles à protéger de l'exploitation.</p>
--	--

Le rapport est réalisé sur base du canevas présenté en **Annexe 1**.



4. PROTOCOLE DE VERIFICATION ET D'APPROBATION

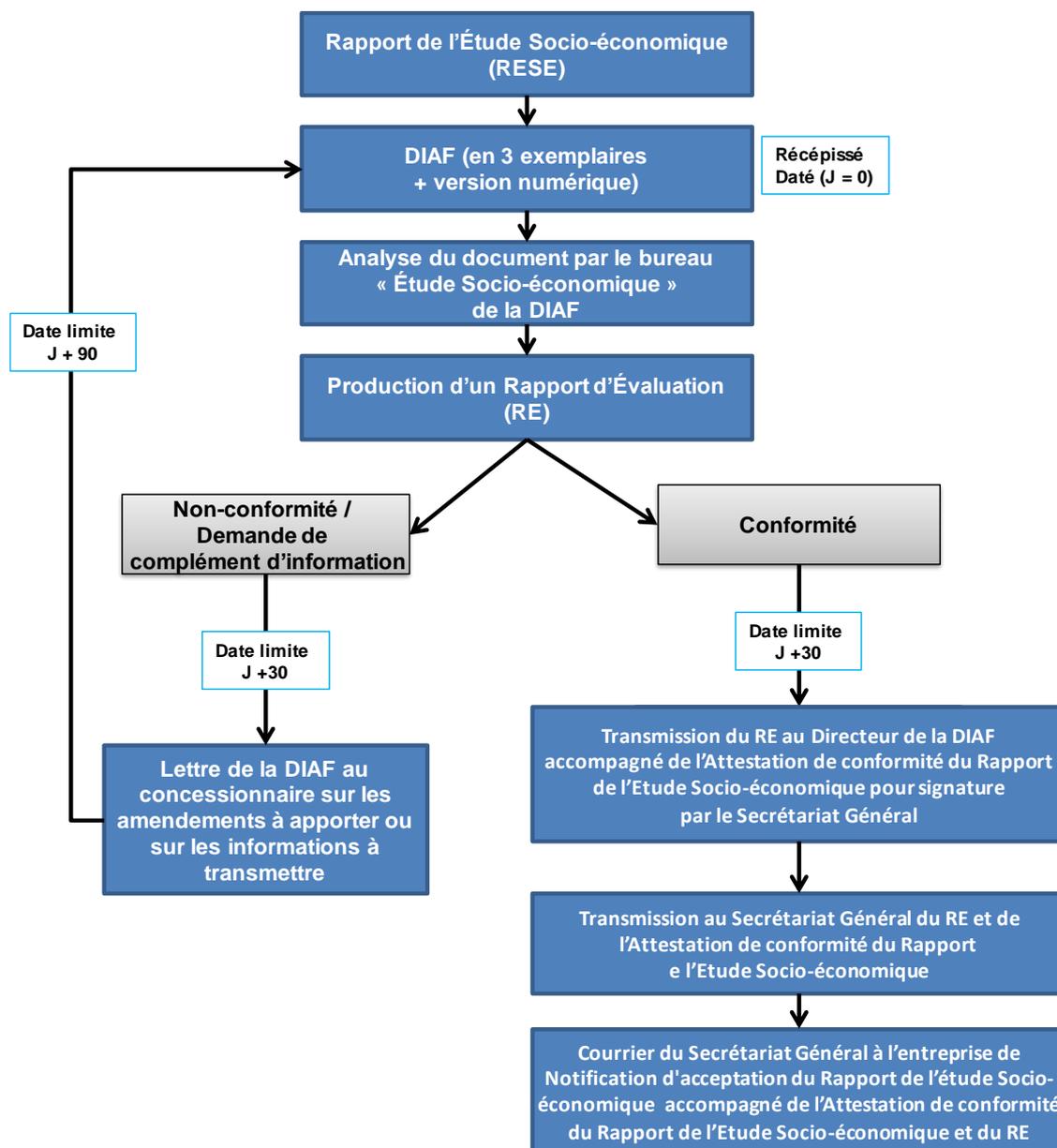
4.1. Procédure d'analyse et d'approbation

Un Rapport de l'Étude Socio-économique est à élaborer pour chaque concession forestière. Dans le cas d'un regroupement de concessions forestières au sein d'une Superficie Sous Aménagement (SSA), ledit rapport pourra être produit pour l'ensemble de la SSA ou individuellement pour chaque concession la composant.

Le Rapport de l'étude socioéconomique doit être déposé, auprès de la DIAF au plus tard trois ans après la signature du contrat de concession forestière.

L'analyse du document se fait selon la procédure décrite à la **Figure 1**.

Figure 1 : Procédure d'approbation du Rapport de l'Étude Socioéconomique



Le document est analysé sur la base d'un rapport d'évaluation qui liste les différents points qui feront l'objet d'une appréciation.

La validation du Rapport de l'Etude Socio-économique est officialisée par la production d'une attestation de conformité du Rapport de l'Etude Socio-économique établie par la DIAF à la signature du Secrétariat Général. Un modèle de cette attestation est présenté en **Annexe 1**. Le rapport d'évaluation doit accompagner la notification au concessionnaire.

Le rapport d'évaluation utilisé par la DIAF est présenté en **Annexe 2**.

4.2. Liste des éléments à déposer à la DIAF

Le Rapport de l'Etude Socioéconomique est déposé en 3 exemplaires (format papier) auprès de la DIAF. Il est accompagné **d'une version numérique du document** ainsi que des fichiers cartographiques listés ci-dessous :

- **Le fichier des limites de la concession ou des concessions constituant une SSA** : La table attributaire doit contenir des champs le numéro de la concession, le périmètre (en km) et la superficie (en ha). Le fichier des points caractéristiques de la limite de la concession ou des concessions constituant une SSA sera fourni avec le dépôt du rapport d'inventaire d'aménagement. Le fichier cartographique de présentation des limites indicatives des groupements avec les informations portant sur le découpage administratif ; La table attributaire doit contenir les champs suivants : province, territoire, secteur, groupement, surface (en ha) ;
- Le fichier cartographique des villages et infrastructures ; La table attributaire doit contenir les champs suivants : province, territoire, secteur, groupement, nom du village, peuple autochtone (oui/non), population (nb d'habitants), école primaire (nb), école secondaire (nb), santé (nature : poste, centre, ...), infrastructures hydrauliques (forage, source aménagées, ...), coordonnées géographiques.

Ces fichiers de forme, compatibles avec le logiciel utilisé par l'Administration Forestière, doivent être fournis dans le système de projection UTM et le choix de la zone UTM adéquats.

4.3. Archivage

Une fois le Rapport de l'étude socio-économique approuvé, les éléments suivants sont archivés dans le dossier du concessionnaire se trouvant à la DIAF :

- Une copie du rapport d'étude socio-économique dans sa version validée ;
- Une copie de la notification au concessionnaire incluant l'attestation de conformité, formulaire de vérification et d'approbation ainsi que les rapports d'évaluation.

Tous ces éléments seront aussi archivés au format numérique à la DIAF, ainsi que les données numériques accompagnant le rapport (cf. **§ 4.2**).



ANNEXES



Annexe 1. Canevas du Rapport de l'Etude Socio-économique

1. RESUME

2. CADRAGE DE L'ETUDE SOCIOECONOMIQUE

- Cadre législatif et réglementaire relatif aux aspects sociaux du plan d'aménagement
- Définition des objectifs et procédures de réalisation de l'étude socioéconomique, public ciblé
- Structure administrative, organisation territoriale administrative et traditionnelle (coutumier) sur la concession

3. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

- Données démographiques (effectif et structure de la population), flux migratoires
- Localisation des populations riveraines et des lieux d'habitation des ayants droit de l'entreprise
- Tendances de l'évolution démographique

4. ENVIRONNEMENT SOCIAL ET CONDITIONS DE VIE

- Diversité ethnolinguistique
- Organisation des villages : structures traditionnelles de décision
- Formes d'habitat
- Organisation familiale : répartition des tâches
- Dynamique communautaire
- Alimentation des populations : régime alimentaire, composition repas
- Infrastructures et services de santé : nombre, état, couverture des besoins
- Infrastructures et services d'éducation et d'alphabétisation : nombre, état, couverture des besoins
- Equipements d'accès à l'eau potable : nombre, état, couverture des besoins
- Infrastructures routières / voies de communication et accessibilité des villages : localisation, état, contraintes
- Cas spécifique des conditions de vie des ayants droit de l'entreprise y compris les aspects liés aux conditions de travail



5. ECONOMIE DU TERRITOIRE

- Pôles de richesse de la zone d'étude (sites industriels, ...) et historique de la société
- Activités agricoles : types, spéculations, pratiques culturelles, commercialisation et transformation, résultats économiques
- Activités de chasse : caractérisation et techniques, prises, commercialisation, contraintes
- Activités de pêche : caractérisation et techniques, prises, commercialisation, contraintes.
- Activités d'élevage : cheptel, pratiques d'élevage, commercialisation, contraintes
- Activités de cueillette (fruits et PFNL) : produits, périodes, usages, revenus, contraintes
- Activités de commerce : produits disponibles, origine, boutiques et marchés, flux commerciaux entrant et sortant de la zone d'étude
- Activités d'artisanat : nature, services rendus, etc.
- Règles d'accès, modes d'organisation et de gestion locale des ressources naturelles y compris mode de règlement des conflits
- Systèmes de production et économie des ménages
- Cas spécifique des ayants droit de l'entreprise : activités, niveau de revenu, utilisation des ressources naturelles

6. IMPACT LOCAL DES ACTIVITES FORESTIERES DE L'ENTREPRISE SUR LES COMMUNAUTES

- Retombées positives
- Retombées négatives et mesures d'atténuation
- Modalités de communication entre l'entreprise et les communautés
- Mesures spécifiques à l'adresse des populations riveraines
- Mesures spécifiques à l'adresse des ayants droit de l'entreprise

7. ATTENTES DES COMMUNAUTES LOCALES ET DES PEUPLES AUTOCHTONES

- Perception de l'activité forestière par les populations locales et les peuples autochtones
- Attentes générales des populations locales et des peuples autochtones
- Identification des sources de conflits potentiels



Ci-après, la liste indicative des cartes à produire obligatoirement dans le Rapport de l'Etude Socio-économique, avec les indications de leur échelle et de leur contenu :

Carte	* 3	Echelle à adopter	Contenu
Carte de localisation de la concession	X	La carte est présentée, dans le texte, à un format (A4 ou A3) permettant de représenter la localisation de la concession (ou la SSA) à une échelle supérieure au 1/1 000 000 ^{ème} .	<ul style="list-style-type: none"> - spatio-carte ; - limite(s) de(s) concession(s) ; - découpage administratif (provinces, territoires).
Carte des implantations humaines et de la démographie à l'échelle de la concession et localisation des groupements au sein de la concession	X	La carte est présentée, dans le texte, à un format A4 permettant de représenter les implantations humaines et de la démographie sur la concession (ou la SSA) à une échelle supérieure au 1/1 000 000 ^{ème} .	<ul style="list-style-type: none"> - limites de la (des) concession(s) ; - implantations humaines (villages, campements, ...) ; - réseau routier ; - réseau hydrographique ; - stratification de l'occupation du sol : superficie non utile uniquement ; - densité de répartition de la démographie ; - limites des groupements.
Carte des infrastructures routières, sanitaires et scolaires à l'échelle de la concession	X	La carte est présentée, dans le texte, à un format A4 permettant de représenter les différentes infrastructures existantes sur la concession (ou la SSA)	<ul style="list-style-type: none"> - limites de la (des) concession(s) ; - implantations humaines (villages, campements, ...) ; - réseau routier ; - réseau hydrographique ; - localisation des infrastructures routières, sanitaires et scolaires.
Carte de la stratification forestière de la concession	X	La carte est présentée, dans le texte, à un format A4 permettant de représenter la stratification de la concession (ou la SSA) à une échelle supérieure au 1/1 000 000 ^{ème} .	<ul style="list-style-type: none"> - limites de la (des) concession(s) ; - implantations humaines (villages, campements, ...) ; - réseau routier ; - réseau hydrographique ; - stratification de l'occupation du sol simplifié.
Carte des activités de chasse et autres pressions sur la faune		La carte est présentée, dans le texte, à un format A4 permettant de représenter les activités de chasse et de pression sur la faune sur la concession (ou la SSA) à une échelle supérieure au 1/1 000 000 ^{ème} .	<ul style="list-style-type: none"> - limites de la (des) concession(s) ; - implantations humaines (villages, campements, ...) ; - réseau routier ; - réseau hydrographique ; - stratification de l'occupation du sol : superficie non utile uniquement ; - densité de répartition de la chasse et autres pressions sur la faune.

³ Caractère obligatoire ou non



Annexe 2. Rapport d'évaluation du Rapport d'Etude Socio-économique

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
 ET DEVELOPPEMENT DURABLE



SECRETARIAT GENERAL A L'ENVIRONNEMENT
 ET DEVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION DES INVENTAIRES ET AMENAGEMENT FORESTIERS
 DIAF

Rapport d'évaluation du Rapport de l'Etude Socio-économique	
Société Forestière	
N° CCF	
Localisation	Province(s) :
	Territoire(s) :
	Secteur(s) :
Dénomination de la concession (ou SSA) :	

Points évalués	Appréciation	Observations	Références	Note	
				réf.	obtenu
1 - Résumé					
Le document présente un résumé				1	0
2. Cadrage de l'Étude Socio-économique					
Une revue du cadre législatif et réglementaire relatif aux aspects sociaux du plan d'aménagement est présentée				1	0
Les objectifs de l'étude socio-économique sont présentés				1	0
La méthodologie utilisée lors du diagnostic socio-économique est décrite				1	0
Le questionnaire utilisé lors du diagnostic socio-économique est présenté				1	0
L'organisation administrative est présentée à l'échelle de la concession (ou de la SSA)				1	0
3. Caractéristiques démographiques des populations riveraines					
Une carte de localisation des populations est présentée à l'échelle de la concession (ou de la SSA)				2	0



La carte de localisation des populations présente un titre et est correctement référencée dans le texte					
La légende de cette carte est conforme à son contenu					
Données démographiques et humaines :					
- Un historique des déplacements de la population est présenté :				1	0
- La diversité ethnique est présentée				1	0
- Les effectifs de la population sont présentés				1	0
- Les tendances de l'évolution démographiques sont présentés				2	0
4. Environnement social et conditions de vie					
Les éléments suivants sont présentés et décrits :					
- Diversité ethnolinguistique				1	0
- Organisation des villages : structures traditionnelles de décision				1	0
- Formes d'habitat				1	0
- Organisation familiale : répartition des tâches				1	0
- Dynamique communautaire				1	0
- Alimentation des populations : régime alimentaire, composition repas				1	0
- Infrastructures et services de santé : nombre, état, couverture des besoins				1	0
- Infrastructures et services d'éducation et d'alphabétisation : nombre, état, couverture des besoins				1	0
- Équipements d'accès à l'eau potable : nombre, état, couverture des besoins				1	0
- Infrastructures routières / voies de communication et accessibilité des villages : localisation, état, contraintes				1	0
- Cas spécifique des conditions de vie des ayants droit de l'entreprise <u>compris les aspects liés aux conditions de travail</u>				1	0
5. Activités présentes sur la concession (ou sur la SSA)					
Les éléments suivants sont présentés et décrits :					
- Pôles de richesse de la zone d'étude et historique de la société				1	0



- Activité agricole: type, spéculations, pratiques culturelles, commercialisation et transformation, résultats économiques				1	0
- Activité de chasse : caractérisation et techniques, prises, commercialisation, contraintes				1	0
- Activités de pêche : caractérisation et techniques, prises, commercialisation, contraintes.				1	0
- Activités d'élevage : cheptel, pratiques d'élevage, commercialisation, contraintes				1	0
- Activités de cueillette (PFNL) : produits, périodes, usages, revenus, contraintes				1	0
- Activités de commerce : produits disponibles, origine, boutiques et marchés, flux commerciaux entrant et sortant de la zone d'étude				1	0
- Activités d'artisanat : nature, services rendus, etc.				1	0
- Règles d'accès, modes d'organisation et de gestion locale des ressources naturelles y compris mode de règlement des conflits				1	0
- Systèmes de production et économie des ménages (revenus)				1	0
Cas spécifique des ayants droit de l'entreprise : activités, niveau de revenu, utilisation des ressources naturelles				1	0
6. Impact local des activités forestières de l'entreprise sur les communautés					
Les éléments suivants sont présentés et décrits :					
- Retombées positives				3	0
- Retombées négatives et mesures d'atténuation				3	0
- Modalités de communication entre l'entreprise et les communautés				4	0
- Mesure spécifiques à l'adresse des communautés riveraines				5	0
- Mesures spécifiques à l'adresse des ayants droit de l'entreprise				5	0
7. Attentes des communautés locales et des peuples autochtones					
Les éléments suivants sont présentés et décrits :					
- Perception de l'activité forestière par les populations locales et les peuples autochtones				5	
- Attentes générales des populations locales et des peuples autochtones				5	
- Identification des sources de conflits potentiels				5	



8 - Conclusion générale et recommandations par rapport à la validation		
L'analyse du présent RESE a mis en évidence l'adéquation du document pour XX critères prioritaires sur 70		70 0
Recommandations de la sous-commission :		
La sous-commission recommande la validation du RESE et la délivrance de l'attestation du RESE.		
Pour pouvoir délivrer l'attestation de conformité du plan de sondage, la sous-commission d'évaluation recommande à l'entreprise de déposer une nouvelle version prenant en compte les observations suivantes :		
Nom, fonction et signature membres de la sous-commission d'évaluation du RESE	Fonction	Signature
	Membres de la sous-commission	
Date de Mise en commun :		
Contrôlé par		
	Chef de division Aménagement	

Vu et Approuvé par:

Le Directeur Chef de Service

Prénom NOM POSTNOM

Critère de validation :

si note supérieure à 50 :	RESE validé techniquement
si note comprise entre 35 et 50 :	Demande de compléments d'information sur la RESE pour validation technique
si note inférieure à 35 :	RESE invalidé



Annexe 3. Modèle d'attestation de conformité du Rapport de l'Etude Socio-économique



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Ministère de l'Environnement
et Développement Durable



Kinshasa, le

N° SG/EDD/20__

Secrétariat Général à l'Environnement
et Développement Durable
Le Secrétaire Général

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement et Développement Durable.
- Monsieur le Directeur-Chef de Service des Inventaires et Aménagement Forestiers (DIAF)
- Monsieur le Directeur-Chef de Service de la Gestion Forestière (DGF)

(Tous) à Kinshasa/Gombe

A Monsieur

**Objet : Notification d'acceptation
de votre Rapport de l'Etude Socio-économique**

Monsieur ,

Votre société a introduit auprès du Ministère de l'Environnement et Développement Durable le Rapport de l'Etude Socio-économique de sa concession forestière pour validation.

Suite à l'avis favorable donné par la Direction des inventaires et Aménagement Forestiers (DIAF), je vous notifie que celui-ci est techniquement approuvé par le Ministère. Pour votre référence, veuillez trouver en annexe le rapport d'évaluation dudit rapport de l'Etude socio-économique.

Veillez agréer, **Monsieur** , l'expression de mes sentiments distingués.

« Prénom NOM POSTNOM »

Secrétaire Général



République Démocratique du Congo

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**SECRETARIAT GENERAL A L'ENVIRONNEMENT
ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**ATTESTATION DE CONFORMITE DU
RAPPORT DE L'ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE :**

**(NOM DE L'ENTREPRISE)
(N° CONTRAT(S) DE CONCESSION(S) FORESTIERE(S))**

Je soussigné, « **Prénom NOM POSTNOM** », Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable, atteste par la présente que les services techniques compétents de la DIAF ont examiné la demande d'approbation du Rapport de l'Etude socio-économique introduite par l'entreprise forestière identifiée comme suit :

Nom de l'entreprise :
Siège social :
Numéro registre de commerce :
Identification Nationale :

Après avoir pris connaissance dudit dossier et analysé ses éléments constitutifs, notamment le cadre général de l'étude, les caractéristiques démographiques des populations riveraines, l'environnement social et les conditions de vie, l'économie du territoire, les impacts des activités forestières de l'entreprise, et enfin les attentes des communautés locales et des peuples autochtones, la DIAF approuve le Rapport de l'Étude Socio-économique relatif à la concession forestière (ou SSA) ci-après présentée :

Contrat(s) de concession(s) forestière(s) :
Secteur(s) :
Territoire(s) :
Province(s) :
Superficies (SIG) officielles :



Ce Rapport de l'Etude Socio-économique est déclaré conforme aux prescriptions du Guide Opérationnel portant sur les Canevas et guide de réalisation de l'Etude Socio-économique. Les éléments contrôlés sont présentés en page suivante.

En foi de quoi, la présente attestation de conformité lui est délivrée pour servir et faire valoir ce que de droit.

Kinshasa, le __ / __ / 20__

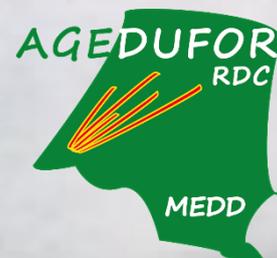
« Prénom NOM POSTNOM »

Secrétaire Général









Version initiale : Novembre 2009

Version révisée : Juin 2017

Document rédigé dans le cadre du projet d'appui à la gestion durable des forêts de RDC **AGEDUFOR**.

Le Projet **AGEDUFOR** est mis en œuvre par le groupement Oréade-Brèche / FRMi / EGIS-International, pour le compte de la Direction des Inventaires et Aménagement Forestiers (DIAF) du Ministère de l'Environnement et Développement Durable de RDC (MEDD) et de l'Agence Française de Développement (AFD).

Photo de couverture : FRMi

